



PROCES-VERBAL
Commission Régionale
STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion de la Commission
PV NUMERO 1

Réunion du : MERCREDI 20 AOUT 2025 à 18h30

Présidence : M. PELE Cédric

**Présent(s) : Mme FERRANDI Aurélie – MM MONTANARO Frédéric –
SCHINTU Anthony - CATANI Michel**

Assiste(nt) :

Excusé(s) :

Article 45 – Mutations supplémentaires

La Commission examine les clubs susceptibles de bénéficier de cette disposition.

Après réception des demandes concernant l'attribution du muté supplémentaire dans la catégorie choisie, elle rappelle que ce choix est valable pour l'ensemble de la saison 2025/2026.

Nom du club	Mute supp Art 45	Équipe bénéficiaire
USC CORTE	1	REGIONAL 2
FJE BIGUGLIA	1	REGIONAL 1
SVARR	1	REGIONAL 1
SC BASTIA	1	U17 NATIONAUX
ASPV	1	REGIONAL 1

CALENDRIER DES EVENEMENTS SAISON 2025/2026

30 septembre

- Date limite d'information des clubs en infraction (mise en place d'une **liste préventive**).

28 février

- Date limite de dépôt des **demandes de licence** pour :
 - les nouveaux arbitres
 - les changements de clubs
- Date d'**étude de la 1^{re} situation des clubs**.

31 mars

- Date limite de publication des clubs en infraction au 28 février

 **15 juin**

- Date d'étude de la 2ème situation d'infraction, incorporant la vérification de la réalisation du nombre de matchs par rapport au quota correspondant à chaque arbitre

 **30 juin**

- Date limite de publication définitive des clubs en infraction

INFORMATIONS AUX CLUBS

La **Commission** informe l'ensemble des clubs que la **Ligue va recruter un Conseiller Technique en Arbitrage (CTA)**.

 Ce CTA sera à la disposition des clubs pour les accompagner et les conseiller dans leurs démarches de **recrutement et de fidélisation d'arbitres**.

La séance est levée à 20h30.